

Janusz Tazbir (Varsovie, Pologne)

LES DEVIATIONS MORALES EN EUROPE AUX XVI^e ET XVII^e SIECLES

C'est par le miroir déformant de sources très partisans que nous apprenons à connaître les défauts de la société. Ce sont, d'une part, les récriminations affligées de moralistes de tout genre, depuis les prédicateurs jusqu'aux écrivains satiriques et, d'autre part, les actes judiciaires qui révèlent les atteintes aux normes légales (et aussi morales) en vigueur à l'époque considérée. On obtient en conséquence un tableau très partial où le noir chasse toute autre couleur, vu que les individus et les groupes entrant en conflit avec le droit ont de tout temps généré des sources particulièrement abondantes. A en croire les moralistes, les mœurs dégénèrent avec chaque génération pour tomber au plus bas à la leur. Sous la Renaissance, on se référait volontiers à la santé morale du Moyen Age, les hommes du Baroque louangeaient les vertus de l'Age d'or (XVI^e s.), sous le règne de la dynastie saxonne (1696–1764), les Polonais soupiraient après l'époque des premiers Vasa (1587–1648). Et cette coutume nostalgique d'en appeler à un passé plus brillant n'a jamais de cesse. A l'occasion, on mentionne volontiers les déviations sexuelles qui, prétendument ignorées de nos vertueux ancêtres, ne se seraient plus largement répandues dans la société polonaise qu'en ces derniers temps.

Malgré la Réforme, la Pologne était demeurée essentiellement catholique et la pression puritaine n'y a donc guère eu d'emprise dans le domaine des mœurs. Même les couches sociales les plus élevées ignoraient sinon la débauche, du moins la liberté sexuelle qui, durant le XVII^e siècle s'associait au libertinisme.

Comme bien d'autres notions et termes, ceux relatifs aux dérèglements sexuels étaient évidemment puisés dans la Bible où l'homosexualité, appelée au XVI^e siècle sodomie, apparaît dans le contexte des tragiques destinées de Sodome et de Gomorrhe, villes dont les habitants se seraient précisément livrés au péché de pédérastie. C'est également l'Écriture qui fournissait les premières informations sur la masturbation dont s'était rendu coupable le malheureux Onân. Celui-ci ne pratiquait d'ailleurs pas la masturbation au sens strict du mot, mais uniquement le coït réservé, comme en témoignent, quoique en différents mots, toutes les traductions polonaises du passage correspondant de l'Ancien Testament (Gn 38, 8–10). Aucun nom n'y désigne cependant expressément ce péché qui ne commence à être appelé onanisme qu'au XVIII^e siècle. Alors que les pédérastes étaient assez unanimement nommés sodo-

mîtes, chaque traducteur de la Bible ou presque, désignait les onanistes à sa façon. Dans son testament, rédigé déjà en exil (après 1670), le pasteur socinien Stanisław Lubieniecki avertissait ses fils *de se garder de cette impureté que se permettent les masturbatores, comme les appellent les latinistes*¹.

C'est probablement le pasteur silésien Adam Gdacjusz qui dans la seconde moitié du XVII^e siècle s'est le plus amplement étendu sur les déviations en rangeant parmi les principaux péchés contre le sixième commandement l'onanisme, la pédérastie et la zoophilie qu'il désignait respectivement par les noms de *mollities*, *sodomia*, *bestialitas*. A son avis Luther avait raison de considérer la masturbation comme un péché plus grave que l'inceste et l'adultère, un seul onaniste pouvant communiquer ce vice et dépraver ainsi bon nombre d'adolescents innocents. Gdacjusz se référait à l'opinion de nombreuses autorités, depuis les écrivains de l'antiquité jusqu'aux représentants de la Réforme, en passant par les théologiens du Moyen Age. Le premier à employer les termes *onanisme* et *samogwałt* (*ipsisme*) fut en 1782 l'anonyme traducteur polonais du retentissant ouvrage du docteur Simon André Tissot consacré aux maladies censées *provenir de l'onanisme, c'est-à-dire de l'extraction volontaire de la semence des membres génitaux*².

En dehors de la sodomie, pédérastie, onanisme et inceste, les autres déviations sexuelles n'étaient désignées que par des circonlocutions. Les manuels pour les confesseurs, les examens de conscience ou les postilles n'en faisaient pas non plus mention. Jan Jonston (1603–1675) fait ici exception. Ce médecin d'origine écossaise, naturaliste et polygraphe, fortement lié aux milieux scientifiques d'Allemagne où il avait enseigné, passa une grande partie de sa vie parmi les dissidents tchèques et polonais établis à Leszno près de Poznań, de sorte que ses idées étaient fort bien connues en Pologne et qu'il vaut donc la peine de les mentionner. C'est certainement au voyeurisme, à la pédophilie et au masochisme que Jonston pensait en écrivant: *Les séducteurs de jeunes filles épient passionnément les vierges [...] le dévoyé commet des impudicités sexuelles avec les enfants, un autre vicieux (dévergondé, débauché) se laisse frapper jusqu'à ce sang paraisse*.³

Il faut attendre le siècle des Lumières pour que les confesseurs polonais apprennent l'existence de déviations plus raffinées: *As-tu volontairement pris plaisir à la contemplation obscène (même d'animaux muets) et ressenti du désir [...] ou t'es-tu livré à des attouchements impurs sur ta personne [...]* – questionne un catéchisme de 1790⁴. Par contre, les sources confirment dès le XVII^e siècle la pratique du sadisme, ceci aussi bien au sommet de la hiérarchie sociale (parmi les magnats) que dans certains corps de métier spécifiques (c'est parmi les sadistes que se recrutaient généralement les tortionnaires et les bourreaux). De l'avis de quelques chercheurs, il y avait également en Pologne des cas d'exhibitionnisme, de lesbianisme et de travestisme.

¹ J. Tazbir, *Stanisław Lubieniecki, przywódca ariańskiej emigracji*, p. 224.

² L. Tissot, *L'onanisme. Dissertation sur les maladies produites par la masturbation*, p. vii.

³ *Filozofia i myśl społeczna XVII wieku*, p. 102.

⁴ *Katechizm misyonarki nauczający*, pp. 63–64.

N'oublions pas que dans le monde chrétien, tant catholique que protestant, le catalogue des déviations était beaucoup plus long que dans l'antiquité et qu'aujourd'hui. Ainsi, par exemple, les anciens ne rangeaient pas l'homosexualité dans cette catégorie, tandis que maintenant on en exclut l'onanisme. Contrairement à ce qui en était au XVI^e ou au XVII^e siècle, on ne considère plus comme incestueux le mariage avec la sœur d'une épouse défunte, ni les rapports sexuels entre beau-père et belle-fille ou belle-mère et beau-fils, ni ceux entre personnes unies par une parenté légitime au 4^e degré (alors que le droit canon exigeait une dispense jusqu'au 3^e degré).

L'historiographie, la polémique ou la propagande, comprises dans le plus large sens du mot, ont toujours eu volontiers recours à la médisance sur la moralité de l'adversaire, tant politique que religieux. Dès l'antiquité tardive, les chrétiens étaient accusés de participer à des orgies sexuelles, comme devaient l'être plus tard, au Moyen Âge, les *hérétiques*. Certains allaient jusqu'à incriminer un peuple entier. Ainsi le chroniqueur polonais du XV^e siècle, l'illustre Jan Długosz, détestant les Tchèques et les Ruthènes (en tant que schismatiques), les accusait de félonie et de propension à l'escroquerie et à la ... sodomie (au sens de pédérastie). Il était aussi fréquent d'imputer des dérèglements aux souverains peu aimés des chroniqueurs ou simplement impopulaires de leur temps, quelle qu'en soit la raison. Ce fut en Angleterre le cas de Guillaume le Roux et de Richard Cœur de Lion, tous deux accusés de pédérastie. En Pologne, le premier souverain à être traité de pédéraste fut Ladislas Jagellon, tombé à la bataille de Varna (1444). Au XVII^e siècle, de pareilles insinuations furent adressées à Ladislas IV Vasa, à Michel Korybut Wiśniowiecki et au prince Jakub Sobieski, le fils de Jean III, le vainqueur de Vienne. Pour leur part, les sans-culottes français reprenaient volontiers les médisances, répandues déjà avant 1789, sur les penchants lesbiens de Marie-Antoinette et même sur ses prétendus rapports incestueux avec son fils.

En ce qui concerne les grands chefs religieux, les catholiques polonais répétaient avec un malin plaisir les commérages répandus en Europe selon lesquels Jean Calvin aurait fui la France après avoir été flétri par le bourreau pour homosexualité. De pareilles accusations n'épargnaient évidemment pas ses correligionnaires polonais. Aussi longtemps qu'ils le purent, les dissidents rendirent la monnaie de cette pièce. Au XVI^e siècle l'antitrinitaire Marcin Czechowic incrimine Jean XIII et Alexandre VI de pédérastie. Ces accusations sont reprises au siècle suivant par les calvinistes qui reprochent à certains papes, notamment Alexandre VI et Pie V, de se livrer à l'inceste et à d'autres (Jules III par exemple) de céder à *l'impudicité turque* et à *la sodomie que Rome a répandue dans l'Occident, comme Mahomet dans l'Orient*. Les pontifes étaient censés s'abandonner *avec leurs filles, sœurs et petites-filles, au vice de sodomie à la turque*¹ (il n'est pas très clair ce que les médisants entendaient par cette *sodomie à la turque*).

Pour les écrivains protestants de l'époque, la cause de la propagation de l'homosexualité et d'autres déviations dans les pays catholiques réside dans le

¹ J. Zygrowiusz, *Papapompe albo poslanie papieża*, pp. 344–345.

célibat imposé aux prêtres et dans le vœu de chasteté des moines condamnés à vivre en une compagnie exclusivement masculine. C'est aussi de Rome que se répandaient prétendument dans toute l'Europe les maladies vénériennes, dans lesquelles les auteurs chrétiens de toutes confessions voient le châtement du Ciel pour le dérèglement des mœurs. Les chroniqueurs protestants se délectent en rapportant que la syphilis aurait été introduite en Pologne par une femme allée à Rome pour son pardon et que, *l'ayant contractée, le cardinal Ferdinand [Jagellon], prince royal, mourut quelques années plus tard*¹. En effet, Ferdinand mourut relativement jeune en 1503, à l'âge de trente-cinq ans.

Non moins volontiers on accusait de déviations sexuelles les fidèles d'autres confessions, dont surtout les Juifs et les Mahométans. Selon les polémistes catholiques, le Talmud louerait l'inceste, tandis que le Coran admettrait la pédérastie généralement pratiquée en Orient et considérée prétendument avec indulgence par Mahomet en personne. Les contacts animés avec le Proche-Orient auraient ainsi été à l'origine de la pénétration *des vilains vices orientaux* également en Pologne.

Il ne faut cependant pas accorder trop d'importance aux accusations toujours exagérées des prédicateurs et des écrivains satiriques. Que peuvent en effet valoir les généralisations non fondées sur des exemples concrets ? Or ces derniers n'apparaissent qu'au XVIII^e siècle. Il est significatif que les confesseurs ne commencent qu'à cette époque de poser des questions sur l'homosexualité, comme il ressort des catéchismes rappelant que de la violation du sixième commandement résultent *l'inceste, le péché de sodomie et le péché contre nature*.

C'est uniquement par des mémoires non destinés à la publication que l'on apprend l'homosexualité de certains magnats. Marcin Matuszewicz est visiblement scandalisé en notant que le prince Janusz Aleksander Sanguszko (mort en 1775), pourtant marié à une très belle femme (Konstancja Denhoff), *entretenait des hommes pour ses amours*. A l'un d'eux (Karol Szydłowski), il donna en récompense de ses services sexuels (et vraisemblablement à ferme) la bourgade de Koźmin et dix-sept villages. Rien d'étonnant à ce que l'infortunée Konstancja, après six mois d'une vie conjugale purement formelle, *ne recevant de son époux aucun hommage marital hors un bonjour au matin et une bonne nuit au soir*², soit retournée chez ses parents. Semblables étaient les goûts de Jerzy Marcin Lubomirski (1758–1811): *S'étant choisi un jeune Cosaque [...] il le payait bien, le rendit même riche, et trouva enfin moyen de l'anoblir, car, que ne pouvait-on pas acheter à Poniatowski [le roi régnant] – écrit un mémorialiste de l'époque*³.

Diverses raisons veulent que la pédérastie ait été reprochée surtout aux magnats. Par la force des choses, ce sont les puissants de ce monde qui attirent l'attention générale, d'autant plus que leurs péripéties conjugales ont souvent de sérieuses conséquences sociales et matérielles. Tout naturellement, c'est la

¹ A. Lubieniecki, *Poloneutychia*, p. 34.

² J. Kitowicz, *Pamiętnik czyli historia polska*, pp. 63–64.

³ R. Kaleta, *Oświeceni i sentymentalni*, pp. 239–240.

vie sexuelle des souverains qui éveillait la plus vive curiosité. Attentif aux échos des alcoves, Nicolas de Chamfort présente à peu près en ces mots la genèse du mariage de Marie Leszczyńska: *On pensait à la cour à marier Louis XV qui dépérissait par suite d'onanisme*¹. Le cardinal de Fleury se prononça alors pour la fille du roi de Pologne, les médecins ayant exprimé l'avis qu'il faut au roi une femme de cet âge, afin qu'elle soit capable de réparer les dommages de l'onanisme et de lui donner des enfants.

Certains magnats ne cachaient pas leurs perversions. L'excellent mémorialiste Jędrzej Kitowicz écrit que le célèbre Karol Radziwiłł, surnommé *Panie Kochanku* (1734–1790), s'onanisait en public pendant les banquets. On peut douter que la dégénérescence de l'aristocratie se soit manifestée justement de cette façon. Dans le cas de Radziwiłł (et de ses pareils), il s'agissait plutôt de mépris de l'opinion publique, de la conviction qu'un magnat perversi n'en reste pas moins aux yeux de tous un magnat, tandis qu'un berger sodomite sera toujours un ignoble dépravé, méritant par surcroît le plus sévère châtement.

Effectivement le droit, dit de Magdebourg, en vigueur dans les villes polonaises, livrait au bûcher les sodomites et les pédérastes. Dès le XVI^e siècle un juriste se désolait qu'on ne puisse aussi rigoureusement châtier l'adultère, péché trop répandu. Dans la pratique, l'infidélité conjugale était punie du fouet, du pilori, d'une amende, d'une pénitence ecclésiastique et enfin d'un bannissement hors de la ville ou du village. Les XVI^e et XVII^e siècles nous ont fait cependant connaître quelques sentences de mort pour adultère, dont évidemment aucune n'a concerné un noble.

Alors que les sources polonaises de cette époque font état de plusieurs exécutions capitales pour inceste, l'homosexualité n'était pas châtiée d'une manière aussi sévère. En revanche, il arrivait qu'on livrât au bûcher des sodomites et ceci avec leurs *complices*: vache ou jument. Encore en 1752, un certain Jan Moliński, reconnu coupable de sodomie, eut la tête tranchée à Varsovie. Bientôt souffla heureusement le vent plus clément des Lumières. Si en 1767 un arrêt de mort par le feu frappe encore un sodomite (et deux vaches), le roi commue cette peine en six ans de prison et bannissement à vie de la capitale. Deux ans plus tard, le mineur Andrzej Fedorowicz, reconnu coupable du même crime, n'est placé que pour trois ans dans une maison de correction où il recevra chaque mois trente coups de fouet. La sodomie ne valait indulgence qu'aux grandes dames qu'Adam Gdacjusz, déjà cité, accusait d'entretenir des rapports sexuels avec leurs chiens préférés, ce que l'on peut toutefois tenir pour une exagération outrée.

Tous ces exemples démontrent que le châtement atteignait non seulement le sodomite, mais également l'animal, ce qui était d'ailleurs conforme aux préceptes de l'Ancien Testament. Bien que Moïse ait recommandé de traiter aussi sévèrement les incestueux et les pédérastes, le bûcher n'attendait que certains sodomites. Les tribunaux ne prenaient guère en considération le fait qu'il s'agissait généralement d'arriérés mentaux: seule comptait leur basse extrac-

¹ S.-R. N. de Chamfort, *Maximes, Pensées, Caractères*, p. 339.

tion, la plupart des coupables étant d'humbles pâtres. La sévérité des peines étonne moins quand on sait combien volontiers et souvent la peine de mort était prononcée aux XVI^e et XVII^e siècles, même pour un simple vol. On condamnait au bûcher les incendiaires, les blasphémateurs, les prétendus profanateurs d'hosties, les coupables d'imaginaires meurtres rituels et enfin les sorcières, dont beaucoup étaient de malheureuses malades mentales. Les *sorcières* furent d'ailleurs, et ceci jusqu'au déclin du XVIII^e siècle, traitées avec la même rigueur que les criminels endurcis, soumises au supplice de la flagellation ou enchaînées au mur de leur cachot.

Nul ne s'étonnait non plus de la coresponsabilité pénale des animaux, ceux-ci étant considérés comme sujets du droit. L'Ancien Testament ordonnait de lapider le bœuf coupable d'avoir tué un homme de ses cornes. Il en était de même dans la Rome antique et dans les tribus germaniques. Les procès d'animaux étaient chose courante en Europe jusqu'au XVIII^e siècle, intentés aux chats (coupables d'avoir mal protégé les récoltes engrangées), aux rats ou aux chevaux, qui pouvaient même bénéficier de l'assistance d'un défenseur. L'ancienne législation polonaise, elle aussi, conférait aux animaux une personnalité juridique, du moins en matière de droit pénal.

Quant à la flagellation, elle était considérée encore comme un *remède* à certaines déviations. En 1778, un jeune onaniste de Varsovie reçoit cinquante coups de fouet devant la colonne Sigismond, face au Château royal, puis est ignominieusement chassé de la ville. La masturbation devint l'objet d'une attention plus poussée au siècle des Lumières, ceci sous l'influence de l'ouvrage déjà cité de Tissot, *L'onanisme* (Lausanne 1760), qui avait été très vite (1782) traduit en polonais. Ce vice était, comme nous l'avons vu, déjà réprimé plus tôt, mais le livre du médecin suisse enraccina pour longtemps l'idée que l'onanisme conduit tout droit à la contabescence de la colonne vertébrale et à l'idiotie. Le tableau que J.-L. Flandrin a patiemment dressé dans *Les amours paysannes (XVI^e–XIX^e siècle)*, Paris 1975, montre combien vite a augmenté entre 1750 et 1850 le nombre de traités sur l'onanisme.

Malgré les courants éclairés, les mêmes milieux rétrogrades qui aspiraient au rétablissement de l'inquisition et à la répression par les pouvoirs laïcs de la lecture des livres mis à l'Index, demandaient à hauts cris que toute infraction aux normes morales soit, comme jadis, punie avec toute la rigueur de la loi. En 1792, un Tymoteusz Szczurowski réclame la peine de mort pour les femmes qui *s'accoupleraient à la mode sodomique* (c'est-à-dire lesbienne) et même pour les époux qui auraient des relations sexuelles *par le vase grossier ou postérieur*¹. Le culte voué à l'antiquité n'adoucit en rien les jugements sur la pédérastie et les théologiens de toutes les confessions voient dans les déviations l'œuvre de Satan. Ce n'est pas en vain que déjà le *Malleus maleficarum* [*Le Marteau contre les sorcières*], traduit en polonais en 1614, parlait des cas d'onanisme pratiqué dans le lit conjugal sur l'instigation du diable. Quant aux médecins, ils restent convaincus que les déviations sexuelles sont un symptôme de dégénérescence mentale.

¹ T. Szczurowski, *Rozmowy duchowne*, pp. 16–17.

Les aveux murmurés dans les confessionaux restaient généralement secrets. Il n'en est pas moins permis de supposer que les confesseurs n'y entendaient que rarement la reconnaissance d'une déviation sexuelle. Quand il y avait débauche à confesser elle était généralement *normale*, donc franche et gaillarde: *Il en était de l'érotisme comme du manger, on prisait sa simplicité et son abondance, son caractère naturel, sans croire qu'il conviendrait d'en parler sérieusement* – écrit Tadeusz Chrzanowski¹. Les camps militaires et les guerres en offraient maintes occasions. Profitant des voyages, les hommes ne manquaient pas de visiter une de ces maisons closes dont Hieronymus Christian Holsten qui avait séjourné en Pologne au milieu du XVII^e siècle disait qu'il y en a *dans tout le pays, dans les villes les plus honorables* et que leurs propriétaires les plus entreprenantes *suivent les foires les plus réputées, les sessions des tribunaux ou la cour, occupent les plus belles maisons qu'elles meublent et tapissent de leur mieux*². Chaque siècle a connu des personnages qui entretenaient dans leurs propres biens, et à demeure, des *pensionnaires* de ce genre. Tel aurait été le cas, au XVI^e siècle, du petit noble Chlewicki, tandis qu'au siècle suivant Marie-Casimire reprochait à son futur époux (Jean III Sobieski) *vosre lasznia* [łaznia = bains] *avec plusieurs Czerkieski* [Tchérkesses]³. Au siècle des Lumières, l'équivalent du fameux *parc aux cerfs* de Louis XV se retrouve à la cour de Marcin Radziwiłł que sa famille indignée devait d'ailleurs bientôt placer sous curatelle.

Les poésies licencieuses et autres œuvres graveleuses pullulaient aussi, poursuivies par les censeurs ecclésiastiques mais recopiées avec empressement d'un carnet intime à un autre. Dans tout ceci, il n'y avait cependant rien qui permettrait de parler d'indulgence pour les déviations érotiques. C'est en vain que l'on chercherait dans les manuscrits polonais cette mansuétude dont Michel de Montaigne fait preuve – et ceci dans un imprimé – à l'égard de la masturbation. Aucun mémorialiste polonais n'a avoué le *péché* d'onanisme, ce qu'avait pourtant fait Jean-Jacques Rousseau dans ses fameuses *Confessions* tant de fois rééditées. Aucun voyageur polonais n'a dit avoir recouru à la masturbation pour enfin s'endormir dans une auberge enfumée et bruyante, alors que Johann Georg Forster reconnaît avec une désarmante sincérité dans ses notes d'un voyage en Pologne en 1784 que *rien n'y a fait, même l'orgasme que j'ai moi-même provoqué malheureusement et avec dégoût, afin qu'il me serve de somnifère*⁴.

Il est difficile de se prononcer sur ce qui a décidé de cette absence d'exhibitionnisme dans les textes littéraires et les mémoires polonais. Est-ce la censure des mœurs? Un plus fort contrôle de soi-même? L'influence ou le reliquat des contraintes de la contre-Réforme? L'inexistence de déviations aussi répandues qu'en Europe occidentale? Chacun de ces facteurs y a probablement été pour quelque chose. De toute manière, si quelqu'un se décidait à

¹ T. Chrzanowski, *Ciało sarmackie*, p. 73.

² H. Lahrkamp (éd.), *Kriegsabenteuer des Rittmeisters Hieronymus Christian von Holsten 1655–1666*, p. 56.

³ Z. Kuchowicz, *Obyczaje staropolskie XVII–XVIII wieku*, p. 172.

⁴ W. Fiszerowa, *Dzieje moje własne i osób postronnych*, p. 224.

coucher sur le papier d'une manière plus sincère ou plus libre le souvenir de ses aventures érotiques, c'est sans jamais le destiner à la publication et plutôt dans une langue étrangère qu'en polonais. Stupéfiants par leur audace érotique, les mémoires de Wirydianna Fiszerowa–Kwilecka ont été écrits en français et n'ont été édités qu'en 1975. Il en a été de même de *Transakcyja albo opisanie życia jednej sieroty* [La Transaction ou la description de la vie d'une orpheline] qui, écrite en 1685 par Anna Stanisławska, n'a vu le jour que 250 ans après et continue d'ailleurs à choquer par son exhibitionnisme très particulier.

Les rigueurs de la morale chrétienne ont certainement pesé sur cette attitude envers les déviations des mœurs. Leur condamnation était en effet dans une grande mesure fondée sur la conviction que toute forme de sexualité ne conduisant pas à la procréation est, par la nature même des choses, immorale et répréhensible. Cela ne veut pas dire pour autant qu'on n'ait pas eu assez tôt recours en Pologne à des moyens censés prévenir la grossesse, ce que les confesseurs ne pouvaient évidemment que blâmer avec la plus grande sévérité. On connaît aussi des cas exactement contraires, et que des maris déjà vieillissants usaient d'aphrodisiaques pour satisfaire aux exigences d'épouses beaucoup plus jeunes. Pareil comportement était non moins sévèrement condamné comme immoral et même comme une fréquente cause de décès. Parmi les victimes de *certaines poudres*, on cite ainsi le prince Aleksander Ostrogski, mort en 1603, et l'un des plus grands chefs militaires du XVII^e siècle, Aleksander Koniecpolski, mort en 1646. C'est en vain qu'y a recours le héros de *Komedyja Lopesa starego* [La comédie du vieux Lopes], une pièce peu connue de Stanisław Herakliusz Lubomirski. C'est, à ce qu'il semble, l'unique œuvre de toute la littérature de l'ancienne Pologne dont l'intrigue soit fondée sur le problème de l'impuissance. Écrite dans les années 1664–1684 et montée une seule fois: sur la scène du théâtre particulier de l'auteur, à Ujazdów près de Varsovie, cette pièce devait rester manuscrite pour ne paraître sous forme imprimée que trois cents ans plus tard.

Dans l'ensemble on abandonnait cependant toute corruption des mœurs à l'Occident et à l'Orient de l'Europe. En 1648, Łukasz Opaliński constatait avec fierté *qu'il n'y a pas chez nous cette dépravation et cette corruption des mœurs dont sont remplis les esprits d'autres peuples*¹. Précisons à toutes fins utiles que ces mots étaient écrits pour défendre la Pologne contre des attaques de l'extérieur, alors qu'aussi bien Opaliński que le célèbre poète Wacław Potocki disaient tout autre chose dans leurs satires adressées aux lecteurs polonais. On peut en dire autant de Szymon Starowolski, l'abbé moraliste, qui, défendant sa patrie contre les insinuations de Thomas Lancius, constatait: *Inadmissible est chez nous la dissolution que connaissent l'Italie ou la Castille, nous n'élevons pas des serviteurs comme des pigeons pour les dépraver à l'exemple du Portugal* (1631)². Mais, d'autre part, dans sa célèbre *Reformacyja polskich obyczajów* [La réforme des mœurs polonaises], aucun mot ne lui semblait assez fort pour les condamner.

¹ Ł. Opaliński, *Wybór pism*, p. 18.

² Z. Kuchowicz, *Miłość staropolska*, p. 447.

Il serait cependant difficile d'ignorer que les étrangers séjournant en Pologne au XVIII^e siècle notaient avec étonnement que la pédérastie *qui dans les pays voisins est assez fréquemment pratiquée, est ici tout à fait inconnue et objet de dégoût [...] ce qui mérite louange*¹. On peut en lire autant dans les *Nachrichten über Polen* (1793) du médecin et voyageur allemand J. J. Kausch: *[e]n ce qui concerne la pédérastie qui jouit d'une telle vogue chez les voisins de la Pologne, il faut à la louange des Polonais dire qu'elle est ici ignorée et presque aussi méprisée qu'en Angleterre [...]*². Il est difficile de dire pourquoi il en était ainsi, du moment que dans la République nobiliaire les hommes étaient aussi souvent qu'autre part livrés à leur seule compagnie. Les facteurs décisifs seraient donc la force des interdits religieux, un nouveau retard sur la mode prédominant en Occident, l'autocensure morale que s'imposaient les auteurs des sources. Peut-être. De toute manière, alors que la sodomie ne se manifestait qu'aux plus bas échelons de la hiérarchie sociale, la pédérastie n'est confirmée par les sources qu'à son sommet. On peut dire que c'étaient des déviations à caractère de classe. En revanche, tout comme aujourd'hui, l'onanisme était un phénomène d'âge sans portée sociale.

Bibliographie

- Banach A., *Les „Enfers”. Le domaine polonais*, Paris 1966
- Chamfort S.–R. N. de, *Maximes, Pensées, Caractères et Anecdotes*, Paris 1968
- Chrzanowski T., *Ciało sarmackie [Le corps sarmate]* in: *Teksty* 2/1977, pp. 54–83
- Drescher K., *Das Kreuz mit der Kirche. Eine Sexualgeschichte des Christentums*, Düsseldorf – Wien 1974
- Filozofia i myśl społeczna XVII wieku [Philosophie et pensée sociale au XVII^{ème} siècle]*, (éd.) Z. Ogonowski, Warszawa 1979
- Fiszerowa W., *Dzieje moje własne i osób postronnych [Ma propre histoire et celle des autres]*, London 1975
- Flandrin J.–L., *Contraception, mariage et relations amoureuses dans l'Occident chrétien* in: *Annales ESC* 24, 6/1969, pp. 1370–1390
- [Flandrin J.–L.], *Les amours paysannes (XVI^e–XIX^e siècle) présentées par Jan-Louis Flandrin*, Paris 1975
- Kaleta R., *Oświeceni i sentymentalni [Les illuminés et les sentimentaux]*, Wrocław 1971
- Katechizm misyjonarki nauczający [Le catéchisme inculqué aux missionnaires]*, Lublin 1790
- Kausch, J. J., *Nachrichten über Polen*, Graz 1793
- Kitowicz J., *Pamiętnik czyli historia polska [Mémoires, ou l'histoire polonaise]*, Warszawa 1973
- Kuchowicz Z., *Miłość staropolska. Wzory – uczuciowość – obyczaje erotyczne XVI–XVIII wieku [L'amour dans l'ancienne Pologne. Modèles – sentimentalité – mœurs érotiques des XVI^e–XVIII^e siècles]*, Łódź 1982

¹ Z. Kuchowicz, *Obyczaje staropolskie XVII–XVIII wieku*, p. 303.

² J. J. Kausch, *Nachrichten über Polen*, p. 257.

- Kuchowicz Z., *Obyczaje staropolskie XVII–XVIII wieku* [*Les mœurs polonaises des XVII^e–XVIII^e siècles*], Łódź 1975
- Lahrkamp H. (éd.), *Kriegsabenteuer des Rittmeisters Hieronymus Christian von Holsten 1655–1666*, Wiesbaden 1971
- Laqueur T.–W., *Solitary Sex. A Cultural History of Masturbation*, New York 2003
- Lubieniecki A., *Poloneutychia*, Warszawa 1982
- Opaliński Ł., *Wybór pism* [*Choix d'œuvres*], Wrocław 1959
- Sajkowski A., *Staropolska miłość. Z dawnych listów i pamiętników* [*L'amour dans l'ancienne Pologne. Pages de vieux mémoires et lettres*], Poznań 1981
- Szczurowski T., *Rozmowy duchowne* [*Les discours spirituels*], Supraśl 1792
- Tazbir J., *I peccati contra natura* in: *Prometeo* 5, no 17, 1987
- Tazbir J., *Stanisław Lubieniecki, przywódca ariańskiej emigracji* [*Stanisław Lubieniecki: chef de l'émigration arienne*], Warszawa 1961
- Tissot L., *L'onanisme. Dissertation sur les maladies produites par la masturbation*, [4^{ème} éd.] Lausanne 1773
- Zygrowiusz J., *Papapompe albo postanie papieża* [*Papapompe ou une mission papale*], Senapaniowce 1611